

LES PROGRAMMES DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE AVEC LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Alain Darthenucq
Commission européenne,
Bruxelles (Belgique)

La création de programmes spécifiques de coopération scientifique et technique avec les pays en développement de la part de l'Union européenne résulte d'un double constat :

- Après l'indépendance des pays du Sud, les États membres de l'Union européenne se sont, plus ou moins, désengagés de la recherche « tropicale » devenue depuis recherche « en coopération », ce qui aurait pour conséquence un appauvrissement de la communauté scientifique européenne.
- Bien qu'éligible sur les fonds de développement (pays ACP) et dans les protocoles financiers dont bénéficiaient les accords de coopération avec certains pays en développement (pays méditerranéens), la recherche ne bénéficiait presque jamais de ceux-ci, alors qu'ils atteignent des montants importants (les Fonds européens de développement pour les pays Afrique – Caraïbe – Pacifique de la Convention Lomé IV atteint 12,5 milliards d'Écus). Ceci tient notamment à la procédure de mobilisation de ces fonds qui ne peut se faire qu'à la requête d'un (programme national) ou plusieurs (programme régional) pays du Sud, sur des thèmes définis en commun. Force est de constater que la recherche n'est pratiquement jamais une priorité pour les pays en développement dans l'utilisation des fonds de développement.

Suite à ce double constat, la Communauté a décidé : de lancer en 1982 un programme dans le cadre de la politique scientifique communautaire dont le montant financier serait **exclusivement** dévolu à la recherche scientifique (les simples transferts de technologies ne sont pas pris en compte), qui serait ouvert à **tous** les pays en développement, et bien entendu à tous les pays membres de la Communauté, et qui traiterait de **deux domaines fondamentaux** pour les pays en développement quel que soit leur niveau de développement économique, social ou technologique, à savoir l'agriculture et la santé (le programme STD).

De plus, dès 1984, compte tenu du fait que les pays d'Amérique latine et d'Asie ne bénéficiaient que d'accords de coopération sans protocole financier, un programme de

coopération scientifique et technique a été créé spécialement à leur intention ; et pour mieux prendre en compte la diversité de leurs besoins et de leurs moyens, ce programme était ouvert à pratiquement tous les domaines de recherche (programme CSI).

Enfin, en 1992 un programme spécial pour les pays de la Méditerranée a été lancé dans les domaines de l'environnement et de la santé (initiative Avicenne).

- De mettre en œuvre ces programmes essentiellement au moyen de projets conjoints de recherche dont l'origine et la coordination pourraient être le Nord ou le Sud, associant obligatoirement des partenaires des pays en développement et de la Communauté européenne car nous avons considéré que le travail en commun sur projet établi conjointement était un bon moyen :
 - pour maintenir (ou établir) des liens entre ces deux communautés scientifiques, liens d'égale importance pour tous les deux même si les raisons en sont différentes (pour ceux du Nord il s'agit de maintenir un contact fort avec une problématique et un milieu spécifique, pour ceux du Sud de rompre l'isolement et d'être intégré à la communauté scientifique internationale) ;
 - pour aider les équipes du Sud à participer à l'élaboration du savoir (c'est une définition de la recherche scientifique) dont leurs pays ont besoin pour aider à la solution de leur problème.

Il faut bien préciser que l'objectif de ces programmes n'était

- ni d'en faire un simple programme d'aide financière au Sud, tels qu'ils existent par ailleurs, et qui visent essentiellement au renforcement des capacités de recherche, en termes d'infrastructures et/ou de ressources humaines, mais qui peuvent poser un problème de continuité et qui ne sont pas forcément suffisants pour intégrer la communauté scientifique du Sud à la communauté internationale,
- ni d'en faire un programme qui permette la substitution par les scientifiques du Nord des scientifiques du Sud. Ce type de programme existe aussi mais dans ce cas il est difficile de parler de coopération même si les résultats obtenus peuvent être pertinents pour le développement du Sud. Le rôle des équipes des pays en développement se limite alors à une validation, parfois adaptation mineure et surtout à l'usage des résultats obtenus par les équipes de recherche des pays industrialisés.

Ces programmes se voulaient aussi flexibles, c'est-à-dire aptes à répondre à la diversité de la situation du Sud tout à la fois en ce qui concerne les domaines de recherche que le niveau de développement scientifique et technologique ; ils se voulaient aussi peu « bureaucratiques » que possible, c'est pourquoi les contrats sont signés directement avec les institutions de recherche.

Ces programmes ont connu une croissance continue : STD de 40 Mecus pour le premier (1983-1986), 85 Mecus pour le deuxième (1987-1991) et 125 Mecus pour celui qui est en cours (1991-1994), CSI de 3 Mecus en 1985 est passé à 31 en 1994 et Avicenne est doté de 5 Mecus/an. Cette progression est à souligner car très rare pour des budgets recherche durant cette période. Elle traduit d'une part l'intérêt et l'importance qu'attache l'Union européenne à ce sujet et d'autre part le succès rencontré par ces initiatives européennes.

Le contenu des champs scientifiques éligibles dans ces différents programmes a peu évolué depuis leur création même si – ceci est surtout vrai pour les programmes STD – des modifications ont été apportées dans les objectifs et dans les procédures de mise en œuvre.

Il a fallu tout d'abord donner une **dimension européenne** aux projets (ceux du premier programme étaient parfois strictement bilatéraux) en exigeant la participation d'au moins deux laboratoires de deux pays différents de l'Union européenne.

La **qualité et la nature de la coopération** sont aussi très vite devenues un critère de sélection, outre la qualité scientifique qui reste, bien entendu, le premier des critères afin d'éviter que la relation ne dérive vers une forme de dépendance.

Enfin, dans le troisième programme, on a insisté sur la dimension **inter- et multi-disciplinaire des projets**, encouragé les projets intégrés et ouvert le programme aux sciences humaines en mettant en exergue l'étude des systèmes, de production pour l'agriculture ou de soins de santé pour l'autre secteur.

En outre, et ceci paraît très important, ces programmes permettent et favorisent le développement d'une coopération Sud-Sud dans ces projets à multipartenariat ; ceci en constitue l'une de leurs particularités (on a des exemples de projet avec un partenariat intercontinental Sud-Sud).

A titre d'illustration, le programme STD2 (1987-1991) a permis de mobiliser 630 institutions scientifiques différentes, dont 303 en Europe, 188 en Afrique, 70 en Amérique latine et 66 en Asie et a concerné 97 pays dont 86 pays en développement !

La tendance de 1983 à 1994 a été une augmentation très régulière de la participation de l'Amérique latine et de l'Asie et une augmentation de la dimension des contrats (370 000 écus/contrat en moyenne dans STD3), conséquence logique de l'augmentation du partenariat dans les projets.

Dans l'avenir proche, les choses vont changer. Un nouveau programme de coopération scientifique et technique avec les pays en développement est inscrit dans le nouveau programme cadre communautaire de recherche (1994-1998) et il est en cours d'étude pour une décision prochaine du Conseil des ministres. Ce nouveau programme doit prendre en compte plusieurs éléments :

- il sera unique et regroupera donc les 3 programmes actuels en un seul, c'est une conséquence du traité de l'Union qui veut que toutes les activités concernant les sciences et les techniques soient regroupées au sein du programme cadre ;
- la mise en œuvre du traité donne aussi à la politique scientifique une nouvelle dimension en élargissant son mandat à l'appui à d'autres politiques communautaires (dans ce cas celle du développement et de la coopération économique) et elle précise aussi le principe de subsidiarité qui définit le champ d'actions communautaire par rapport à celui des États membres ;
- des recommandations ont été formulées après les évaluations des différents programmes visant à un meilleur ciblage des appels d'offres pour diminuer une compétition qui devenait dissuasive (le taux de sélection était inférieur à 15 %) et à une plus grande prise en compte des besoins ou des priorités exprimées par les PED dans la définition des domaines d'éligibilité du programme ;

- la prise en compte des différents engagements pris par l'Union européenne dans des forums internationaux tels que la conférence de Rio.

Il est donc prévu que le futur programme s'articule autour de trois secteurs principaux, la gestion durable des ressources naturelles renouvelables, l'amélioration de la production agricole et agro-alimentaire et la recherche en santé pour le développement, liés entre eux et d'importance majeure dans la plupart des pays en développement et sur lesquels il existe une réelle capacité de recherche dans les pays en développement et dans l'Union européenne, créant des opportunités de coopération inter- et multidisciplinaires.

En outre, comme le niveau de développement scientifique et technique diffère largement entre les pays en développement, d'autres secteurs prioritaires d'intérêt mutuel pourront être identifiés, au cas par cas, et des liens pourront être établis grâce à ce programme pour une future collaboration.

Dans le premier secteur, trois sujets thématiques ont été définis, à savoir « la recherche sur les écosystèmes » (les forêts, les zones côtières, les zones humides, les zones sèches, les océans, les régions de montagne et les hauts plateaux), l'« interaction entre les ressources naturelles de base » et la « recherche sur les politiques ».

Dans le second secteur, six sujets ont été définis, à savoir les systèmes, les sciences sociales et économiques appliquées au développement agricole et agro-alimentaire, la transformation et l'utilisation, la production végétale, la production animale et la sylviculture.

Enfin, le troisième secteur comprendra la recherche sur les systèmes de santé dans le contexte de la réforme des secteurs de la santé, la recherche sur les outils de prévention et de lutte contre les maladies prédominantes (vaccins, médicaments, produits diagnostiques), la recherche sur la biologie des maladies (biologie, vecteurs et modèles) et les domaines de recherche en complément, tels que l'évaluation pratique des outils, santé reproductrice, santé environnementale, santé et habitations.

Ces thèmes et ces sous-thèmes font actuellement l'objet d'études de la part de la Commission et des États membres. Ils sont susceptibles de modification et le contenu définitif du programme ne sera fixé qu'après son adoption par le Conseil des ministres et accord du comité de programme.

C'est à l'intérieur de ces sous-thèmes qu'il est envisagé de définir des priorités et ce, au niveau des **différentes régions** dans les pays en développement et non pas par pays (exception faite pour des pays comme la Chine du fait de leur dimension). Cette approche devrait permettre de **renforcer la coopération** Sud-Sud tant dans l'identification des priorités régionales que dans l'exécution avec plusieurs partenaires de la région et aussi de répondre au principe de subsidiarité car les pays membres ont plutôt tendance à envisager la coopération d'État à État, bilatéralement.

Ces priorités seront établies par un dialogue continu avec les différents pays des régions et les structures régionales, en utilisant les mécanismes de concertation régionale déjà existants entre l'Union européenne et les régions des pays en développement.

Il serait peut-être souhaitable de faire participer à ce dialogue non seulement des scientifiques mais aussi des politiques. En effet, ce sont ces derniers qui sont les interlocuteurs de la Commission européenne lors de l'établissement des programmes indi-

catifs pour l'utilisation des fonds de développement. C'est, semble-t-il, un bon moyen pour faciliter l'émergence d'une politique de recherche dans les pays du Sud qui en sont dépourvus, seule garante d'une continuité de cette activité au-delà des programmes de coopération.

Il faut signaler que ces programmes ne distinguent pas recherche fondamentale et recherche appliquée. Deux choses importent seulement : la qualité scientifique (il doit s'agir de **bonne science**) et la capacité de coopérer sur les sujets proposés ; nul doute que de multiples équipes de certains pays en développement sont parfaitement capables de coopérer sur des sujets de recherche fondamentale.

Enfin, ce programme, de par sa nature, pose bien entendu le problème de sa relation avec le développement. La stratégie que nous développons sur cet aspect est double.

Tout d'abord, à l'intérieur même du programme, nous avons cherché à éviter les projets monodisciplinaires pour favoriser les multi- et pluridisciplinaires, ainsi que pour inciter à des approches globales, c'est-à-dire donner aux projets de recherche la dimension du développement. De plus, la prise en compte de la nature économique et sociale des problèmes permet certainement une meilleure applicabilité des résultats obtenus.

Ensuite à l'extérieur du programme. Celui-ci est la composante pour les pays en développement de la politique scientifique communautaire. Il nous paraît très difficile qu'il soit un soutien à la politique communautaire pour le développement si celle-ci n'intègre pas la recherche comme élément du processus de développement. Nous sommes donc en train d'étudier comment faire en sorte que la recherche devienne une composante à part entière de la politique du développement, au même titre que les autres politiques sectorielles. Nous pourrions ainsi sortir de la démarche descendante classique traditionnelle qui va de la recherche vers le développement. On espère aboutir à une véritable synergie entre ces deux politiques pour le plus grand profit de la recherche dans les pays en développement et par voie de conséquence pour l'amélioration de la coopération entre l'Union européenne et les pays en développement.



**LES SCIENCES HORS D'OCCIDENT
AU XX^e SIÈCLE**

**SÉRIE SOUS LA DIRECTION
DE ROLAND WAAST**



VOLUME 7

COOPÉRATIONS SCIENTIFIQUES INTERNATIONALES

JACQUES GAILLARD
ÉDITEUR SCIENTIFIQUE

CRSTOM
éditions

**LES SCIENCES HORS D'OCCIDENT
AU XX^e SIÈCLE**

20th CENTURY SCIENCES:
BEYOND THE METROPOLIS

**SÉRIE SOUS LA DIRECTION
DE ROLAND WAAST**

VOLUME 7

**COOPÉRATIONS SCIENTIFIQUES
INTERNATIONALES**

INTERNATIONAL SCIENTIFIC COOPERATION

JACQUES GAILLARD
ÉDITEUR SCIENTIFIQUE

ORSTOM Éditions

L'INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION
PARIS 1996